Débat

Parlement

La réforme a fait l'objet de vifs débats au Parlement, qui ont porté en particulier sur le financement additionnel de l'AVS, le relèvement de l'âge de référence pour les femmes à 65 ans et les mesures de compensation. En revanche, personne n'a remis en question l'urgence et les objectifs de la réforme: assurer le financement de l'AVS, garantir les rentes et maintenir les prestations.

Financement additionnel: hausse de la TVA

Sur le principe, aucun parlementaire n'a contesté le fait que l'AVS avait urgemment besoin d'un financement additionnel. Le montant et la forme de ce dernier ont cependant suscité des divergences. Le Conseil fédéral avait proposé au Parlement de relever la TVA de 0,7 point, mais il n'a été suivi que par une minorité de parlementaires. La majorité a préféré opter pour une hausse de 0,4 point. Une autre proposition prévoyant une hausse de seulement 0,3 point n'a pas non plus recueilli de majorité.

Financement additionnel: bénéfices de la Banque nationale

Des propositions visant à reverser à l'AVS l'argent gagné par la Banque nationale suisse grâce aux taux négatifs n'ont pas non plus convaincu la majorité des parlementaires. Les partisans de ces propositions estiment que les taux négatifs reviennent à prendre de l'argent à la population et que le moyen le plus simple de le lui restituer serait de passer par l'AVS. Pour leurs opposants, il s'agirait là d'une atteinte inadmissible à l'indépendance de la Banque nationale.

Harmonisation de l'âge de référence

L'harmonisation de l'âge de référence à 65 ans pour les femmes et les hommes a été vivement débattue. Une minorité de parlementaires y voyait un démantèlement unilatéral des prestations au détriment des femmes. La majorité a cependant considéré qu'il s'agissait d'une mesure appropriée pour contribuer à assainir les finances de l'AVS.

Flexibilisation

Autre sujet ayant donné lieu à des discussions : le Conseil fédéral avait proposé que les femmes et les hommes puissent commencer à percevoir leur rente trois ans avant l'âge de référence, contre deux aujourd'hui. Les femmes auraient ainsi pu continuer à prendre leur retraite anticipée à 62 ans, et les hommes auraient pu le faire un an plus tôt qu'à l'heure actuelle. Cette proposition n'a cependant pas été soutenue par la majorité.

Mesures de compensation

La nette majorité des parlementaires était favorable à l'adoption de mesures destinées à compenser le relèvement de l'âge de référence pour les femmes, mais les avis divergeaient fortement quant à leur ampleur et à leur durée. Le Conseil national et le Conseil des États se sont finalement mis d'accord sur des mesures de compensation permettant de restituer environ un tiers des économies réalisées aux femmes nées durant les neuf premières années concernées par le relèvement de l'âge de référence.

Arrêté fédéral du 17 décembre 2021 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA

parlement.ch > Travail parlementaire > Curia Vista > Objets > 19.050

Vote du Conseil national
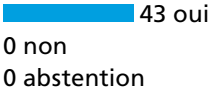
Vote du Conseil des États